

TROC ET PUCES FESTIVAL LA NUIT DES SABLES BLANCS

Dimanche 2 juin 2024

Salle Jules Verne – DOUARNENEZ

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS

L'association festival la Nuit des Sables Blancs – 38, avenue de la Gare – 29 100 DOUARNENEZ - lessables29@gmail.com

Contact : Xavier BUREL – 06.07.72.88.18.

REGLEMENT GENERAL DE LA FOIRE

L'association festival la Nuit des Sables Blancs organise le dimanche 2 Juin 2024 une foire aux puces à la salle Jules Verne à DOUARNENEZ..

La foire est ouverte à tous, professionnels, particuliers, associations régie par la loi 1901.

L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli, signé et accompagné du règlement sera parvenu aux organisateurs.

Conformément à la loi, les organisateurs appliqueront la nouvelle réglementation concernant la vente au déballage.

Chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement auquel il devra se tenir (l'attribution des places se fera suivant l'ordre des inscriptions).

L'accueil des exposants se fera à partir de 6h30. Ils devront être munis de leur fiche de réservation et d'une pièce d'identité.

Les exposants s'engagent à ouvrir leur stands de 9h00 à 18h00 et en aucun cas à ne quitter les lieux avant 18h00.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse, dégradation des marchandises exposés dans l'enceinte et aux abords de la manifestation ou tout autre incident.

Exposition éventuelle sur une table personnelle ou une table mise à disposition.

Tout emplacement non occupé ½ heure avant la foire pourra être réattribué (si possible prévenir les organisateurs).

Les exposants doivent respecter les limites des emplacements et laisser les allées libres et les issues de secours dégagées.

Les particuliers attestent sur l'honneur de ne pas participer 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

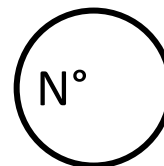
Les exposants s'engagent à laisser propre leur emplacement et à respecter l'environnement et les installations mises à disposition.

Une collation sera offerte aux exposants (entre 9h00 et 11h00).

Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente pour la restauration et la buvette sur place.

Les exposants s'engagent par l'acceptation du règlement à renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Attestation sur l'honneur
pour les particuliers



Je soussigné(e), (nom, prénom) :

.....

.....

Né(e) le..... à

domicilié(e).....

.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature :